

C'est ainsi que pour favoriser le maintien des "caisses paroissiales," il faudra deux directions distinctes. D'abord quant au prêt ou placement d'argent en faveur du cultivateur, pour des fins particulières désignées d'avance, pour un temps de délai fixe, ainsi que le taux d'intérêt chargé et le plus réduit possible; en second lieu, l'organisation et la distribution des secours à accorder aux membres de la "caisse paroissiale" qui en feront de temps à autre la demande.

La marche à suivre quant au mode à adopter pour porter secours à un cultivateur ou à un ouvrier de ferme incapable de travailler ou ayant subi des pertes, est chose facile à mettre en opération dans les campagnes, car cette protection y est déjà en grande pratique; les cultivateurs sont tout zèle à répondre avec empressement aux demandes de secours par un des leurs que la maladie, un accident ou une mauvaise récolte ont atteint. C'est ainsi que chaque fois que le curé fait appel à la charité de ses paroissiens pour obtenir du secours, celui qui le demande reçoit toujours au delà de ce qu'il avait espéré obtenir soit en provisions, en grains, aussi bien qu'en bois de construction, corvées, etc.

Cependant la "caisse paroissiale," telle qu'organisée en faveur des campagnes, donnera à l'avenir plus d'ensemble et de régularité à la protection mutuelle à laquelle les cultivateurs se montrent si attachés. Pour avoir part à cette protection, chacun devant faire partie de cette association, tous devront lui apporter leur part de contribution, soit en argent, en provisions ou en travaux de toutes sortes, ouvriers comme cultivateurs.

Il arrive parfois que les secours demandés ne peuvent se réaliser en une journée, et même plusieurs jours. Pour obvier à cela, il serait facile d'établir en outre une "caisse de secours" à laquelle ouvriers comme cultivateurs pourraient contribuer: l'ouvrier par le produit de son travail; et le cultivateur par une contribution en grains de toutes sortes, provisions, etc., mis en dépôt en quelque part, et à la disposition des membres demandant du secours.

Le cultivateur, comme contribution, pourrait même destiner un petit terrain sur sa terre à la culture d'un produit quelconque dont tout le rendement serait porté à la caisse de secours. Cette culture utilisée à une œuvre aussi utile ne saurait manquer de donner cent pour un, et d'apporter même sur toute l'étendue de la ferme l'abondance et la prospérité, l'exemption même de mauvaises récoltes en

récompense de sa grande sollicitude pour les cultivateurs ou les ouvriers pauvres que la maladie ou un accident quelconque aurait atteint.

Beaucoup de paroisses riches pourraient très efficacement encourager la "caisse paroissiale" quant au prêt et au placement d'argent, ayant au milieu d'eux de riches propriétaires pouvant disposer des capitaux même considérables à cette fin; mais dans des paroisses où l'argent est rare la chose deviendrait difficile à réaliser. Pour faciliter l'emprunt d'argent à ces paroisses pauvres, établies même dans un nouveau centre de colonisation, les directeurs du Syndicat des cultivateurs de la province de Québec, pourraient s'entendre avec une institution monétaire d'une ville, ou de riches propriétaires pour créer un crédit agricole en faveur de ces dernières paroisses et des colons; les directeurs des sociétés de colonisation pourraient même s'intéresser à l'organisation et à l'établissement de ce "crédit agricole" dans le but de faciliter le prêt d'argent en faveur des colons.

— C'est le temps où les secrétaires des Cercles Agricoles devraient écrire à M. W. Saunders, directeur de la Ferme Expérimentale Centrale d'Ottawa, pour lui demander de bien vouloir envoyer à tous les membres de leurs cercles différentes espèces de graines, graines de plantes fourragères et même de graines de légumes. S'ils ne reçoivent pas tout ce qu'ils auront demandé, ils en recevront toujours une bonne partie, et ce sera autant de gagné.

— Nos félicitations au *Naturaliste Canadien*, publié à Chicoutimi, par le savant abbé M. Huart, digne successeur de feu M. l'abbé L. Provancher, qui, avec son numéro de janvier est entré dans sa vingt-deuxième année d'existence. Cette importante publication serait de nature à rendre d'importants services aux cultivateurs si au moins chaque cercle agricole en recevait un exemplaire. Si les agronomes trouvent de puissants motifs à encourager cette publication, le cultivateur est aussi intéressé à la recevoir, car il y puisera de nombreux renseignements qui lui indiqueront les moyens de reconnaître quels sont les insectes utiles ou nuisibles à l'agriculture. C'est à ce point de vue là surtout que le "Naturaliste Canadien" a rendu et rend encore de grands services à notre agriculture canadienne.

Nous ne saurions donc trop conseiller aux cultivateurs de s'abonner à cette revue, car tout en s'instruisant ils encourageront une œuvre d'un grand mérite.